



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil permanent

PC.DEC/462
21 décembre 2001

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

375ème séance plénière

PC Journal No 375, point 17 de l'ordre du jour

DECISION No 462
PROROGATION DU MANDAT DU CENTRE DE L'OSCE
A ALMATY

Le Conseil permanent décide de proroger le mandat du Centre de l'OSCE à Almaty jusqu'au 31 décembre 2002.

PC.DEC/462
21 décembre 2001
Pièce complémentaire

FRANÇAIS
Original : RUSSE

**DECLARATION INTERPRETATIVE AU TITRE DU PARAGRAPHE 79
(CHAPITRE 6) DES RECOMMANDATIONS FINALES
DES CONSULTATIONS DE HELSINKI**

Par la délégation du Kazakhstan :

« La République du Kazakhstan estime que le travail du Centre de l'OSCE à Almaty devrait porter sur les domaines prioritaires suivants : économie, environnement, lutte contre le terrorisme et développement de la société civile. »